

Procès verbal du conseil municipal

Du 10/09/2026

Mr le maire démarre la séance en rappelant que lors des derniers envois concernant la tenue de certaines réunions, peu de personnes ont répondu pour confirmer ou infirmer leur présence aux différentes sollicitations.

Il demande au conseil qui veut bien faire secrétaire de séance. Mme Soubie Myriam se propose et est désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir nommée Mme Soubie comme secrétaire de séance, Mr le maire demande si tout le monde a pris connaissance du procès-verbal du 17 juin 2026 et si des observations ou modifications sont à apporter. Personne ne demande des précisions. Mr le maire soumet au vote, PV adopté à l'unanimité

Ordre du jour

Désinsertion professionnelle

Rencontre CPAM dans le cadre de la professionnelle :

Mr le maire expose que le 17 septembre prochain se tiendra une rencontre avec la CPAM sur la désinsertion professionnelle. Il précise que ce travail servira d'amorce de dialogue avec l'agent n

Il précise également que 2

A Rosales ; est ce que Cela va faire avancer les choses si l'agent ne répond pas ?

Maire : il a pour but dans un premier temps de faire le point sur les possibilités qui s'offre à l'agent

Soit ; d'envisager une reprise avec ou sans aménagement de poste,

Soit une reconversion professionnelle accompagnée.

NL elle attendra que les jours passent et on continu à payer.

Le maire expose, la loi évolue, à partir du 1 octobre les règles changent pour les nouveaux arrêts avec des périodes d'arrêts plus courtes. Accident ramené de trois à un an de versement d'indemnité.

Agent en arrêt :

Mr le maire rappelle que depuis le 15 février 2025 l'ATSEM est en rechute pour accident de travail.

Pour l'heure une nouvelle prolongation nous est arrivée en mairie mardi dernier. Le nouvel arrêt nous est parvenu jusqu'au 25 octobre.

Nous avons toujours une remplaçante à qui l'on fait confiance, qui connaît bien les enfants.

Mr le maire rappelle que nous faisons des contrats d'une période scolaire en prenant le risque que cette personne trouve autre chose.

Mr le maire précise que l'agent en arrêt nous fait parvenir sa prolongation 48 h après le fin de sa précédente prolongation. Bien que dans son droit cela nous met en difficulté car nous ne pouvons pas établir de contrat pour la remplaçante et faire la déclaration.

Mr le maire informe le conseil que nous avons déposé une saisine au CDG 65 pour formaliser la journée de solidarité avec comme modalité choisie le lundi de Pentecôte. Nous attendons l'avis du CST pour pouvoir prendre la délibération. Nicolas Laurens : est-ce que la journée sera de 07h00 est-ce que la journée ; le maire répond ce sera proportionnel au temps de travail.

Formation des élus :

Monsieur le maire rappelle que les nouveaux élus la réglementation a évolué récemment ordonnance du 12 juin 2025 et la loi de décembre 2025 pourtant sur le statut de l'élu local impose l'obligation de formation de nouveaux conseillers.

Elle s'adresse plus particulièrement aux adjoints et éventuellement au conseiller ayant une délégation spéciale.

Monsieur le maire précise que ces dispositions sont applicables à compter du 1 janvier 2026. La formation doit être réalisée dans la première année de leur élection soit avant le 20 mars 2027. Une délibération du Conseil municipal devait être prise dans les 3 mois suivant le renouvellement de l'assemblée. Cela n'a pas été fait, nous devons la prendre prochainement

AR : qui prend en charge les frais de formation ?

le maire : nous avons délibéré il y a quelques semaines sur la prise en charge des frais de déplacement et de formation tant pour les agents que les élus.

NL : La formation, quant à elle, peut-être financée par le DIFE. Chaque conseiller peut aller sur son compte pour connaître ses droits de formation

Travaux école

Installation de la fibre : Monsieur le maire informe Le Conseil municipal que la fibre a été installée à l'école le 9 juillet dernier ; c'est SEB bureautique qui s'est chargé de la mise en place du service notamment du wifi le 16 juillet et le 5 août ; nous avons dû changer les téléphones pour que l'ensemble des installations fonctionnent car il a fallu rajouter une base dans le local de l'institutrice une base supplémentaire.

NL demande si le wifi est-il dans toutes les classes

Le maire : oui tous les ordinateurs sont connectés à l'imprimante et les téléphones fonctionnent union l'autre.

Contrôle des équipements et installations récréatifs

Mr le maire précise qu'afin de respecter la réglementation en vigueur concernant les jeux et les équipements récréatifs et sportifs qui comprend le stade de foot, le tennis et l'ensemble des installations de l'école. Un contrôle par la société SOLEUS a été réalisé pour la première fois le 22 juillet. Le rapport vous a été envoyé dans des documents de séance.

Bâtiments communaux

Episode Caniculaire : le maire informe le conseil qu'un dossier EDURENOV a été déposé le 05 août 2026 sur le site démarche numérique qui va permettre d'obtenir une subvention pour l'installation de la climatisation au restaurant scolaire où il précise que ce dossier fait suite aux problématiques caniculaires qui impacte le bien-être des enfants il rappelle que l'ensemble de nos classes sont déjà équipés de climatisation et que le restaurant servant de cantine scolaire pourrait bénéficier de cette opération. PN demande quel est le prix de cette opération le maire précise qu'une enveloppe de 10000€ est prévue par EDV pour aider les collectivités à l'installation d'un système de rafraîchissement. Nous disposons de 2 devis les 2 inférieurs à 10000€.

Installation module sanitaire pour les agents techniques

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de préparer les devis pour la mise en place de la structure permettant aux agents d'avoir local pour se changer manger se reposer et se doucher l'emplacement elle définit à gauche du garage des vestiaires du stade où la société BTP Pinocchio nous a envoyé un schéma de mise en place permettant de chiffrer la mise en place des arrivées et des sorties d'eau d'électricité sanitaire et pluvial. BD Il n'est pas nécessaire de connaître les détails cela peut se faire par la suite, en fonction du positionnement des équipements dans la structure modulaire AR l'implantation proposée elle savait qui est le plus en adéquation avec des installations existantes Merah pour ce genre d'installation il n'est pas nécessaire de déposer un permis de construire une simple déclaration préalable suffit que le bâtiment ne dépasse pas 20 m² au sol. Il faut 2 mois d'instruction. Il sera difficile d'avoir une installation pour la fin décembre.

Un autre devis va être fournie par la société ALGECO ; nous sommes en attente d'un rendez-vous pour préciser les besoins

Conseil. Vont-ils les utiliser ?

Le Maire nous sommes dans l'obligation de mettre à disposition des agents de telles installations.

Visite du SATESE

MR le maire rappelle la réunion qui s'est tenue le 27 août dernier. Après un échange en salle, nous sommes déplacés à la station. L'opération de maintenance devra être effectuée dans les prochains mois. Le rapport indique plusieurs dysfonctionnements pendant les analyses des rejets sont conformes

Mr le maire informe que lors de cette réunion Mr ROSALES a été désigné pour s'occuper du nettoyage des bassins et maintien en état du parc. Son travail consiste dans un premier temps de faire évaluer le volume des boues. En charge du dossier également Mr NOGUES pour la remise en service du système d'alarme, la pose de compteur volumétrique ainsi que le remplacement d'une sonde défectueuse.

Mme Fontan est chargée de la coordination des travaux.

Mr le Maire demande où en sont les devis, pour passer la commande avant la fin de l'année.

Alain rosales informe le conseil que la société VEOLIA est venue faire un audit, et que pour l'heure le volume des boues son peut importants et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un curage. Le maire rappelle que cela est normal car la station ne fonctionne qu'à 25 % de sa capacité.

Mr Le maire demande, quand pourra t on tester le fonctionnement en direct pour la mise en place du BY-PASS et Mr Nogues explique que nous n'en n'avions plus parlé et qu'il n'était pas présent lors de la dernière réunion je ne m'en suis pas occupé. Mr le Maire précise que cela été prévu pour septembre et qu'il faut que ce dossier avance rapidement car les travaux doivent commencer avant la fin de l'année. Un dossier de subvention d'un montant d'environ 12500€ nous a été accordé. Mr Rosalès a rajouter que cela demande un travail de préparation.

La Formation des élus

Monsieur le maire rappelle que pour les nouveaux élus la réglementation a évolué récemment, notamment par l'ordonnance du 12 juin 2025 et la loi de décembre 2025 portant statut de l' élu local.

Monsieur le maire précise que cela concerne principalement les élus ayant reçu une délégation mais cette formation s'adresse aussi à l'ensemble des élus. Ces dispositions sont applicables depuis le 1 janvier 202. Elles doivent être réalisées durant la première année du mandat. une délibération du Conseil municipal devait être prise dans les 3 mois suivant le renouvellement. Cela n'a pas été fait et nous devons la prendre prochainement. Notre secrétaire informe le Conseil que cela a été à budgétisé étant donné que cela est obligatoire.

AR : qui prend en charge les frais de formation ?

Le Maire : nous avons délibéré il y a quelques semaines sur la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement tant pour les agents et pour les élus.

NL : La formation, quant à elle, est financée par le DIFE que nous avons tous. Il suffit d'aller sur son compte, et de sélectionner « élu » vous pouvez consulter dessus vos droits à la formation indépendamment de votre activité professionnelle.

Délibérations :

Opération virement de crédit

Nous devons régulariser une opération de crédit suite à une erreur commise il y a plusieurs années sur les recettes de fonctionnement. Cela concerne le remboursement des trop perçu d'un agent (complément familial) cette somme a été titrée 2 fois. Les crédits étant insuffisant au 673, il est indispensable de prélever 6000€ à l'article 65736211. Avant de la soumettre au vote Mr Le Maire demande s'il y a des questions ; pas d'observation particulière ; Mr Le Maire soumet la délibération au vote ; Adoptée à l'unanimité.

Subventions

Mr Le Maire informe le conseil municipal que le samedi 5/09 s'est réuni la commission sociale chargée de consulter les dossiers de subventions reçus. Mr Le Maire demande à Mme Decoster de présenter les propositions de la commission.

ID : informe l'assemblée que la plupart des dossiers déposés sont incomplets. Et qu'il est nécessaire de rappeler que toutes les informations doivent être inscrites.

Mr Le Maire explique qu'un courrier a été envoyé au mois de mars à l'ensemble des associations qui en avait fait la demande en 2025. Il précise que la limite de la date de dépôt était fixée au 1^{er} juillet. Nous avons reçu le dossier du comité des fêtes le 26/08/2026.

AR : insiste sur le fait que l'on devrait relancer au moins les associations de Cantaous

ID : oui mais c'est faire de la discrimination.

AR : à Lannemezan on le faisait, c'était plus simple ; pourquoi faire cela maintenant alors qu'on a toujours fonctionnait autrement.

Le Maire afin d'être transparent nous avons défini les formalités transcrites dans le courrier du mois de mars.

AR, insiste sur le fait de relancer les associations ayant un intérêt pour le village.

ID : afin de préciser les choses nous devons faire un règlement intérieur précisant les modalités d'attribution en tenant compte en 1^{er} lieu de l'intérêt porté aux habitants de la commune.

Mr Le Maire demande de travailler avec la commission sociale sur la réflexion d'un règlement.

ID : relève le fait qu'il faut avancer la date le plus tôt possible avant de voter le budget, soit fin mars.

Mr Dou informe que le comité des fêtes était débordé et n'a pas pu déposer le dossier dans les temps.

Mr Le Maire précise qu'avant de procéder au vote qu'il est souhaitable que le membres actifs des associations ne doivent pas participer au vote. Il demande de passer aux votes ; Mr Dou précise qu'il ne participera pas au vote car il est membre actif au comité des fêtes.

En ce qui concerne la subvention attribuée à l'association des parents d'élèves ; Mme Fontan explique que d'attribuer 100 € contre 500 € à l'association des parents d'élèves cela pénaliserai avant tout les enfants puisqu'elles servaient à financer les activités extérieures. Mr Rosalès indique qu'une fois de plus on paye pour nos enfants et aussi pour les enfants des communes extérieures.

ID : rappelle que certains dossiers ne sont pas recevables par leur statut du fait d'association ou de syndicat ; expl : l'ADMR. L'association Femme de papier est une association qui rayonne nationalement, peu présente localement, et qui perçoit par ailleurs de nombreuses aides d'autres collectivités.

Après en avoir terminé des discussions, Mr Le Maire précise que Mr Dupuy Jean-Claude est passé en mairie pour expliquer qu'étant donné que les subventions antérieures avaient été réglée, la subvention demandée pour cette année était de 500 €, peut-être ramenée à 300 €.

Mr le Maire demande s'il y a d'autre question avant de procéder au vote ; considérant que la plupart des dossiers sont incomplets ou ne respectent pas les délais imposés ; Mr le maire vote contre.

- Comité des fêtes : 2000 €

- Association Gymnique Cantaouaise : 200 €
 - Syndicat d'irrigation de Cantaous : 300 €
 - APE los pitchounets : 100 €
 - Solidarité Barousse Neste : pas de subvention
 - ADMR : 400 €
 - ALCC : 350 €
 - Les petits bouts : pas de subvention
 - la ligue contre le cancer : pas de subvention
 - La croix rouge : pas de subvention
 - Pyrénéus : pas de subvention
 - Femme de papier : pas de subvention
 - Les diabolins de la Neste : pas de subvention
- Mme Soubie demande combien cela fait – il au total ?
- Mr Le Maire répond : 3 350 €

Mr Le Maire soumet au vote : Mr Dou ne participe pas au vote car il est membre actif du comité des fêtes. Mr Le Maire vote contre car il estime que la plupart des dossiers sont trop incomplets et ne respectent pas les directives du courrier du 26/03. La délibération est adoptée à la majorité : 9 voix pour, 1 refus de vote et 1 voix contre.

Opération EDURENOV

Mr Le Maire informe le conseil qu'un dossier de subvention a été déposé en juillet sur démarches numérique pour bénéficier du plan Eedurénov permettant d'améliorer les conditions des enfants dans nos établissements scolaires et de restaurations. Il précise que les classes sont déjà équipées de climatiseurs et que notre restaurant servant de cantine scolaire peut bénéficier de cette aide. Le montant maximal de l'aide est de 10000€ par installation. Nous avons fait réaliser 3 devis entre 9000 et 9500€. Nous attendons une réponse positive de l'acceptation de ce dossier. Mr Le maire précise que ce dossier est financé par EDF et accompagné par la banque des territoires.

Mr Le Maire demande s'il y a des questions et soumet au vote la délibération. Adoptée à l'unanimité

Projet modification du classement des massifs soumis au risque d'incendie

Mr Le Maire explique que suite aux sécheresses consécutives deux arrêtés apportent des modifications sur les obligations légales de débroussaillage. Contrairement à la commune de Cantaous qui à plus de 80% de sa surface en zone obligatoire de débroussaillage et après en avoir discuté avec les services de la DDT, ne souhaite pas modifier la zonage actuel. Nous devons adresser avant le 30/08 une délibération approuvant notre choix. Le conseil n'ayant pas pu se réunir, le Maire explique qu'il a donnée une réponse de principe positive avant de prendre la délibération. Il demande s'il y a des question et propose de voter cette délibération de principe. Adoptée à l'unanimité.

Demande de soutien de maintien du bureau de poste d'Aventignan

Afin de donner suite à un courrier reçu en mairie de la Mairie d'Aventignan afin d'alerter l'ensemble des communes de la CCNB, concernant les risques de fermeture du bureau de poste d'Aventignan, Mr le Maire explique qu'il est judicieux de conserver ce service public dans nos villages ruraux qui apportent satisfaction aux habitants ; Mr Le Maire propose de délibérer afin d'apporter son soutien à

la commune d'Aventignan. Il demande s'il y a des questions et il l'a soumet au vote. Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire
de séance,


Le Maire


